

## DECISION DU MAIRE N° 13 / 2023

**OBJET :** Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2021-007 relatif aux travaux construction d'une salle de sports santé

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision du maire n° 25 / 2021 du 5 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre 2021-007 relatif aux travaux de construction d'une salle 3S (depuis renommée salle de sports santé) sur la commune déléguée d'Urou et Crennes pour un montant total de 57 900 € HT et validant la tranche ferme d'un montant total de 24 912 € HT pour un montant des travaux estimé à 600 000 € HT,

Vu la délibération n° 2023-03-03 du 18 avril 2023 validant la construction de la salle sports santé pour un montant total des travaux de 417 206,92 € HT

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant total de la mission de maîtrise d'œuvre et de valider la tranche optionnelle du marché 2021-007,

Vu l'avenant à l'acte d'engagement du 19 avril 2023 portant le taux de rémunération à 9,3 % sur le montant des travaux estimé à 417 006 € HT,

### DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 au marché n° 2021-007 portant le marché initial de 57 900 € HT à un montant de 48 861,17 € HT soit un montant total de 58 633,40 € TTC soit une moins-value au marché initial de 16 %.

Article 2 : de signer l'avenant au marché 2021-007 et de valider la tranche optionnelle (mission EXE-ACT-VISA-DET-AOR et OPC)

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,

Le 26 avril 2023

Le Maire,

Philippe TOUSSAINT

